

Appliees to/ S'applique à:
OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.1/OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.2

CONDITIONS GENERALES

relatives à la fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés
conformément au Règlement (UE) n° 910/2014

Ce document est un contrat au sens de l'article 1270 du Code Civil Roumain et concerne l'utilisation d'un certificat numérique qualifié.

La demande d'un certificat numérique par le biais de l'application implique l'acceptation des Conditions Générales de la fourniture de services de certification, décrites ci-dessous. La fourniture de services de certification par CERTSIGN est conforme au Code de pratique et de procédures de l'Autorité de Certification qualifiée CA de certSIGN, qui est considéré comme faisant partie intégrante des présentes Conditions Générales.

CERTSIGN S.A., dont le siège social est à Bucarest, 107A Avenue Oltenitei, immeuble C1, étage 1, chambre 16, secteur 4, inscrit au Registre du Commerce sous le numéro J40/484/17.01.2006, code d'identification fiscale RO18288250, compte bancaire IBAN RO90BRDE410SV91167344100 ouvert à BRD Succursale Calderon, représenté par M. Adrian Floarea, en qualité de Directeur général, ci-après dénommé le **Prestataire**.

et

M./Mme./ _____, domicilié à ville _____, département _____,
Rue _____, N° _____, Immeuble _____, Sc. _____, Ap. _____, Code
postal _____, identifié par CI / série _____, n° _____, émis le _____, par _____,
valable jusqu'au _____, NIR _____, téléphone _____,
nommé ci-après le **Sujet**.

1. Définitions

«**Souscripteur**» désigne une personne physique ou morale qui est une partie contractante au Contrat de fourniture de services de certification pour les certificats numériques qualifiés en vertu du Règlement (UE) n° 910/2014. Quand le Souscripteur est une personne physique, il aura aussi le statut de Sujet.

«**CERTSIGN**» est un prestataire de services de certification dans les conditions prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur;

«**Conditions générales**» désigne le présent document «Conditions générales pour la fourniture de services de certification pour certificats numériques qualifiés en vertu du règlement (UE) n° 910/2014 ».

« **Services de certification** » signifie la délivrance, la révocation, le stockage et la vérification du statut du certificat via le protocole http à l'aide de CRL et OCSP, la vérification de la chaîne de confiance (hiérarchie) en relation avec les certificats numériques qualifiés émis par l'Autorité de Certification "certSIGN Qualified CA".

Le «**Sujet**» est la personne physique, titulaire du certificat numérique.

«**Dispositif de création de signature électronique qualifié**» (**QSCD**) est un dispositif de création de signature électronique qui répond aux exigences énoncées à l'annexe II du règlement (UE) 910/2014.

Le «**Code de pratiques et de procédures de l'Autorité de Certification de l'AC qualifiée certSIGN**» (**CPP**) décrit la politique et les pratiques de certification que certSIGN applique dans l'émission de certificats numériques par l'Autorité de Certification qualifiée. Le CPP est public et peut être consulté à l'adresse suivante : www.certsign.fr/ressources;

2. Objet

Définit les termes et conditions pour la fourniture et l'usage de services de certification.

3. Durée

3.1 Le contrat entre en vigueur dès l'acceptation des présentes Conditions générales par le Sujet, mais pas avant la signature du Contrat par le Souscripteur.

4. Obligations du Sujet

Le Sujet a les obligations suivantes :

- Fournir à CERTSIGN des données correctes lors de l'enregistrement de la demande de certificat ;
- Fournir à CERTSIGN le numéro du dispositif mobile qui sera en la seule possession et sous le contrôle du Sujet pendant la période de validité du certificat ; il est de la responsabilité du Sujet si le dispositif mobile est égaré, perdu ou accessible par une autre personne ;
- En signant les présentes Conditions générales, vous comprenez et acceptez que CERTSIGN puisse utiliser les données de votre certificat dans le Registre de certificats sous forme électronique pour la fourniture du service ;
- Prendre les mesures nécessaires pour permettre le stockage sécurisé du code d'autorisation (pour éviter sa perte, sa compromission, sa modification et son utilisation non autorisée) ;
- Utiliser le certificat numérique émis par l'Autorité de Certification CERTSIGN Qualified CA avec :

Appliquées to/ S'applique à:
OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.1/OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.2

- OID: 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.2 Avec QSCD et clé générée et stockée par certSIGN pour une signature à distance qui ne peut être utilisée que dans le cadre de la relation entre le sujet et le Souscripteur.
- OID : 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.1 Avec QSCD et clé générée et stockée par certSIGN pour la signature à distance

conformément aux domaines d'application et aux restrictions fixés par le CPP ;

f. Posséder ou utiliser les ressources matérielles et logicielles nécessaires à l'utilisation des Services, en assumant à cet égard toute responsabilité quant à leur fonctionnalité et leur compatibilité avec les services de certification, ainsi que pour leur configuration correcte;

g. Demander immédiatement à CERTSIGN de révoquer le certificat lorsqu'il a des raisons de penser que les données de création de signature électronique ont été portées à la connaissance d'un tiers non autorisé ;

h. Demander à CERTSIGN de révoquer le certificat dès que les informations essentielles contenues dans le certificat ne correspondent plus à la réalité ;

i. Se conformer aux dispositions du CPP disponibles sur www.certsig.fr/ressources.

j. Acceptation des certificats. Le Certificat est considéré comme accepté par le Sujet lorsqu'il est utilisé dans l'application ou la plateforme de signature.

k. Le sujet est responsable du contenu et de la nature des documents sur lesquels la signature électronique qualifiée sera appliquée.

l. Le Sujet comprend et accepte que CERTSIGN conserve une copie de sa carte d'identité au but de traiter les informations nécessaires uniquement pour l'émission, l'usage et la validation du Certificat numérique qualifié.

Tout manquement du Sujet à ses obligations sera considéré comme une violation des présentes conditions générales.

5. Obligations de CERTSIGN

CERTSIGN a les obligations suivantes :

5.1. Fournir des produits et services de certification en rapport avec les informations reçues.

5.2 Générer le certificat numérique qualifié après avoir identifié et après avoir inscrit le Sujet dans l'application, après l'autorisation de la première signature.

5.3. Se conformer aux dispositions des présentes conditions générales et du CPP;

5.4. Assurer la sécurité de ses systèmes d'information utilisés pour fournir les services de certification, en utilisant les pratiques généralement reconnues dans le domaine et recommandées par les normes internationales ;

5.5 CERTSIGN est obligé de révoquer tout certificat conformément au CPP. CERTSIGN informe sans délai le Sujet de la révocation du certificat, ainsi que des raisons de sa décision. CERTSIGN inscrit la révocation du certificat dans son registre des certificats.

En cas de compromission des clés de l'Autorité de Certification ayant délivré le certificat du Sujet, CERTSIGN est tenu de révoquer le(s) certificat(s) conformément au CPP.

6. La confidentialité. Traitement des données à caractère personnel

6.1 CERTSIGN est un contrôleur de données à caractère personnel.

6.2. «Information Confidentielle» désigne toute donnée et/ou information, quelle qu'en soit la nature, divulguée directement et/ou indirectement par le Sujet au Prestataire au cours de l'exécution des présentes Conditions Générales, ainsi que les données et/ou informations dont les Parties prennent connaissance ; /ou auxquelles elles ont accès pendant/à la suite de l'exécution des présentes Conditions Générales, quel que soit le support sur lequel les données et/ou les informations sont contenues/transmises et qu'il soit précisé ou non qu'elles sont confidentielles.

6.3. CERTSIGN s'engage à utiliser les Informations Confidentielles uniquement dans le but de remplir les obligations assumées par les présentes Conditions Générales, de les protéger et de les garder confidentielles.

6.4. CERTSIGN est exonéré de toute responsabilité pour la divulgation d'informations confidentielles si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- les informations étaient connues légalement et sans interdiction de divulgation avant d'être reçues du sujet ;
- les informations ont été divulguées après que le sujet a donné son consentement écrit à cette divulgation ;
- CERTSIGN était légalement obligé de divulguer l'information.

6.5. CERTSIGN traite les données à caractère personnel du Sujet afin de fournir des services de certification conformément aux dispositions du RÈGLEMENT (UE) n° 910/2014 et du Règlement UE 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGDP) et des autres dispositions du droit de l'Union ou du droit national relatives à la protection des données à caractère personnel.

6.6. En tant que personne concernée, le Sujet dispose des droits prévus par l'art. 13 - 22 du RGDP.

6.7 Afin d'exercer ses droits sur ses données personnelles, le sujet peut contacter le département de protection des données personnelles de CERTSIGN aux coordonnées suivantes :

- email: dpd@certsign.fr

6.8. Les données contenues dans le certificat peuvent être divulguées à des tiers qui fondent leur conduite sur les services de certification fournis par le CERTSIGN (en relation avec lesquels le Sujet utilise le certificat) et, si les tiers sont des institutions publiques, d'autres données personnelles peuvent être divulguées, autres que ceux figurant sur le certificat, aux fins de la preuve de la certification. Les données peuvent également être communiquées aux destinataires prévus dans la note d'information du RGPD.

Applies to/ S'applique à:
OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.1/OID 1.3.6.1.4.1.25017.3.1.3.2.2

6.9. Des détails sur le traitement des données personnelles par CERTSIGN se trouvent dans la note d'information du RGPD disponible à l'adresse <https://certsign.fr/note-informative-sur-le-traitement-des-donnees-a-caractere-personnel/>

7. Fin de l'applicabilité

7.1 Les présentes Conditions générales cessent de s'appliquer dans les situations suivantes : à l'expiration du certificat ; à la révocation du certificat ; au rejet de la demande de certificat ; à la non-acceptation du certificat par le Sujet. En cas de violation par le Sujet de l'une des dispositions des Conditions Générales ou des CPP, la résiliation interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le Sujet d'une notification adressée par CERTSIGN quant à sa violation, s'il n'a pas remédié cette violation dans ce délai. Si la remédiation n'est pas possible, la résiliation interviendra immédiatement après notification.

7.2 Après la cessation de l'applicabilité des Conditions Générales pour les causes visées à l'article 7.1, CERTSIGN révoque le certificat dans un délai maximum de 24 heures.

7.3 Après la révocation du certificat pour quelque raison que ce soit, le sujet n'a plus le droit de l'utiliser.

8. Responsabilité et exclusions

8.1 La responsabilité de CERTSIGN peut être engagée dans les conditions et limites prévues par le droit applicable et le Contrat.

8.2 CERTSIGN n'est pas responsable :

(a) des dommages causés par la force majeure et/ou les cas fortuits. On entend par « force majeure » un événement imprévisible et incontrôlable survenant après la conclusion du contrat, tel qu'un incendie, un tremblement de terre, toute autre catastrophe naturelle ou une guerre. Les circonstances relativement imprévisibles et relativement insurmontables qui ne sont pas de nature extraordinaire, telles que les grèves, les restrictions légales ou d'autres événements de ce type, définissent les événements fortuits ;

(b) des dommages causés par l'utilisation abusive des certificats émis (utilisation abusive» signifie l'utilisation d'un certificat révoqué ou expiré, ou l'utilisation incompatible avec l'objectif déclaré du certificat), le stockage de données erronées dans les bases de données de CERTSIGN et leur inclusion dans les certificats numériques émis au Sujet, si le Sujet a déclaré que ces données sont correctes. La situation visée au point b) ci-dessus relève de la responsabilité du Sujet.

(c) Tout acte illégal réalisé en utilisant les codes d'utilisateurs de services ;

(d) La fonctionnalité du réseau Internet utilisé par le sujet et le contenu des informations qui y sont transmises ;

(e) L'utilisation par le Sujet de faux documents personnels ou de fausses déclarations. Dans le cas où le Sujet compromet le processus de vérification de l'identité, il est seul responsable des dommages subis par le prestataire et les tiers en raison des informations et documents inexacts et/ou faux communiqués.

(f) Dans la mesure où la loi le permet, aucune des parties ne sera responsable des dommages indirects, des pertes de bénéfices ou des pertes d'affaires, de clients ou de données.

Dans toute situation où la responsabilité du Prestataire est engagée, elle est limitée à un maximum de 10 000 euros pour couvrir des dommages et intérêts.

CERTSIGN ne garantit pas que les certificats émis et le Service conviennent à tout type d'opération ou de document ou seront validés sur tout système d'exploitation ou navigateur autre que celui présenté dans les spécifications techniques des services de certification.

En cas de résiliation du contrat pour inexécution des obligations contractuelles par la faute du sujet/bénéficiaire, CERTSIGN peut révoquer tous les certificats numériques faisant l'objet des présentes conditions générales.

9. COMMUNIQUÉS

Toute communication entre les parties relative à l'exécution du présent contrat doit être envoyée par écrit par e-mail à office@certsign.fr. Tout document écrit doit être enregistré tant au moment de sa transmission qu'au moment de sa réception.

Les présentes conditions sont réputées acceptées par leur signature ou par la confirmation de la reconnaissance de leur contenu.

PRESTATAIRE
CERTSIGN S.A.

SUJET